ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Protection

Question écrite n° 3778

Texte de la question

M. Yves Van Haecke attire l'attention de M. le ministre de l'environnement sur les moyens de relance des actions dans le domaine de l'environnement prevus dans la plateforme UDF-RPR. Le deblocage de credits nouveaux pour des travaux d'environnement est une necessite pour nos regions. Le departement de l'Yonne a une forte ambition en matiere d'environnement. Celle-ci necessite une mobilisation financiere et humaine, creatrice d'emploi, notamment pour les personnes manquant de qualification. En matiere de rehabilitation des rivieres, des travaux importants sont a prevoir, et plusieurs syndicats intercommunaux d'amenagement sont demandeurs. Dans le domaine de l'assainissement, les formules individuelles ne sont pas adaptees au sol de certaines regions tel que le Morvan, mais l'assainissement collectif y est particulierement couteux. Les nombreuses demandes depassent largement les possibilites actuelles des collectivites locales et de l'agence de l'eau ; les prix de l'eau qui resulteraient de ces travaux risquent, par consequent, d'etre dissuasifs. Enfin, il faut absolument nettoyer nos paysages des quelques decharges qui s'y trouvent encore, en application d'un ambitieux plan departemental d'elimination des dechets. Des aides ont ete annoncees. Il lui demande des precisions sur les moyens dont il dispose et par quelle voie il pourra les mettre en oeuvre au benefice des collectivites locales et des associations.

Texte de la réponse

A l'occasion de son discours devant l'Assemblee nationale le 8 avril 1993, le Premier ministre, M. Edouard Balladur a indique que le « nouveau modele de developpement economique doit tenir compte, bien plus que par le passe, de la preoccupation de defense de l'environnement ». Dans ce cadre, et a la demande de Michel Barnier, ministre de l'environnement, le plan de redressement a compris, pour la premiere fois en France, un volet consacre a l'environnement, qui s'articulait autour de trois axes : les actions relevant du ministere de l'environnement : 1,3 milliards de francs en 1993 ; les actions relevant du ministere du logement (travaux pour les economies d'energie) ; les actions relevant du ministere de l'equipement, des transports et du tourisme (lutte contre le bruit, transport public urbain). Pour ce qui concerne les actions relevant de la politique de l'eau, ce plan comportait des credits supplementaires a hauteur de 300 MF d'aides des agences de l'eau pour accelerer la realisation d'operations portant sur des constructions de stations d'epuration et de reseaux d'assainissement (soit 750 MF de travaux concentres dans les bassins Rhone-Mediterranee - Corse et Seine-Normandie) et de 40 MF pour la restauration des rivieres dont le ministere de l'environnement a la charge, notamment pour prevenir les risques d'inondation dans le bassin de la Loire. Ces credits ayant ete tres rapidement engages, ils ont eu tres rapidement un effet sur l'activite batiment travaux publics. En outre, les agences de l'eau ont assure depuis 1992 des actions en matiere d'entretien des rivieres qui ont employe 5 000 personnes sur des contrats emploi-solidarite. Les syndicats intercommunaux du departement de l'Yonne peuvent etre aides a ce titre, mais aussi grace aux credits mis a disposition des conseils regionaux (200 MF) et des prefets de regions (100 MF) par l'Etat pour la creation « d'emplois verts ». Quant a l'elimination des decharges, son financement peut desormais etre complete par le fonds de modernisation de la gestion de dechets de l'ADEME.

Données clés

Auteur : M. Van Haecke Yves
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 3778
Rubrique : Environnement
Ministère interrogé : environnement
Ministère attributaire : environnement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1966
Réponse publiée le : 4 avril 1994, page 1685